



apprendre
tout au long de la vie

L'INFORMATION

CONTINUE EXPRESS

ZOOM
SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE
D'ÉDUCATION DES ADULTES
ET DE FORMATION CONTINUE

JUIN 2004
n° 2

TÉLÉ-OBJECTIF

Dans la suite du premier *Gros plan* où l'on abordait la question de la prévention et de la réussite scolaire, la présente parution de *L'INFORMATION EXPRESS* vous amène sur le terrain de la famille, de l'école et de la communauté. Vous constaterez que la mesure du plan d'action quinquennal de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue qui s'y rattache constitue une clef novatrice et stimulante tant en matière de partenariat que de succès scolaire.

ALAIN MERCIER,
Le directeur de la formation
générale des adultes

GROS PLAN



■ **POUR RÉPONDRE À LA QUESTION :**
■ QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME FAMILLE, ÉCOLE,
■ COMMUNAUTÉ :
■ RÉUSSIR ENSEMBLE ?

■ Le Programme famille, école, communauté : réussir ensemble découle du plan d'action de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue et du Plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Il est sous la responsabilité du ministère de l'Éducation et réalisé en collaboration avec les ministères de la Culture et des Communications, de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'avec le Conseil de la famille et de l'enfance.

■ Le Programme s'inscrit dans les efforts déployés par la Direction de la formation générale des adultes du ministère de l'Éducation afin de prévenir l'analphabétisme. Son originalité réside dans une intervention précoce afin d'assurer aux enfants de milieu défavorisé une intégration harmonieuse à l'école et un parcours scolaire réussi à la fin du primaire. Certains sourcilleront à l'idée que cette direction du Ministère s'intéresse à de si « jeunes adultes »! Précisons qu'une des caractéristiques du Programme famille, école, communauté : réussir ensemble est d'intervenir auprès des adultes qui entourent l'enfant ou l'élève et qui participent de près ou de loin à sa réussite.

Il a pour objet :

- d'expérimenter un modèle de communauté éducative (mobilisation de la communauté) en vue de favoriser la réussite des élèves du primaire venant d'un milieu défavorisé;
- de mettre au point un processus d'implantation de ce modèle;
- de diffuser et de favoriser l'appropriation des résultats de cette expérimentation auprès de l'ensemble du réseau scolaire et au sein des réseaux des ministères partenaires.

Le Programme est présentement dans sa phase expérimentale. De ce fait, seulement une commission scolaire par territoire de direction régionale y participe, ce qui représente au total 11 commissions scolaires. Ces dernières¹ ont désigné deux écoles de milieu défavorisé ayant un indice socio-économique de rang 9 ou 10 selon la carte de la population scolaire du Ministère. C'est sur le territoire de ces écoles que se réalise le Programme.

POURQUOI CE PROGRAMME EST-IL CONSIDÉRÉ COMME NOVATEUR ?

Au cours des dernières années, plusieurs recherches et travaux ont démontré, d'une part, que la réussite des élèves se manifestait différemment en milieu défavorisé et, d'autre part, qu'une bonne relation entre la famille, l'école et la communauté et le rôle que ces trois composantes jouent dans la réussite de l'élève sont importants, et que cette relation et sa qualité s'avèrent déterminantes en milieu défavorisé.

PARCE QU'IL PROPOSE D'INTERVENIR TÔT

Le Programme s'adresse aux familles et à leurs enfants âgés de 2 à 12 ans. L'intention de cette action précoce, rassurez-vous, n'est pas un début de scolarisation hâtif, mais plutôt le renforcement des habiletés et des pratiques parentales de façon à ce que les enfants arrivent à l'école muni d'un coffre à outils bien fourni (éveil à la lecture et à l'écriture, développement du langage, habiletés sociales, etc.). Ainsi, il s'agit de miser sur une approche préventive plutôt que sur une approche de type compensatoire qui consisterait à stimuler l'enfant pour compenser les difficultés parentales.

PARCE QU'IL PROPOSE D'AGIR ENSEMBLE SUR LES DÉTERMINANTS DE LA RÉUSSITE

Le Programme propose d'associer cinq systèmes (l'élève, la famille, la classe, l'école, la communauté) qui sont interpellés dans la réussite de l'élève. Une des conditions de succès de celui-ci est que les cinq systèmes agissent étroitement et conjointement auprès de lui, de ses parents, du personnel enseignant, de l'équipe-école et des différents acteurs de la communauté. De plus, dans leurs interventions, ces acteurs prendront en compte des facteurs de protection², illustrés dans le tableau ci-dessous, qui favorisent la réussite de l'élève.

ENFANT ÉLÈVE	FAMILLE	CLASSE	ÉCOLE	COMMUNAUTÉ
Perception de sa compétence	Revenu et scolarité	Perception et attitudes du personnel enseignant	Direction et leadership	Quartier de résidence, voisinage
Relations avec les pairs	Engagement des parents	Pédagogie de la coopération	Services autres que pédagogiques	Mobilisation à l'égard de l'école
Compétences pour lire et écrire	Place de la scolarisation dans la famille	Qualité de l'enseignement	Développement professionnel	Services extrascolaires

¹ Ces commissions scolaires ont été désignées par les tables régionales des directions générales des commissions scolaires de chacune des directions régionales du ministère de l'Éducation.

² Recension réalisée par le Groupe de recherche en adaptation scolaire et sociale (GREASS) de l'UCAM, 2003.

³ Certains milieux ont opté pour une équipe locale pour les deux écoles qui participent au Programme.

PARCE QU'IL PROPOSE UNE STRUCTURE FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PRATIQUES DES PARTENAIRES

Le Programme mise sur un large partenariat tant sur le plan provincial que local. À l'échelle provinciale, cette concertation prend la forme d'un comité interministériel composé de personnes représentant les ministères concernés auxquelles se joignent des représentantes et représentants des commissions scolaires participantes. Au palier local, ce sont des équipes composées du personnel et de la direction des écoles, de l'éducation des adultes et des partenaires externes (centres locaux de services communautaires, municipalités, centres de la petite enfance, organismes communautaires, etc.) qui sont concernées.

Depuis l'avènement de la Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et la Loi sur l'instruction publique, adoptée le 13 décembre 2002 (projet de loi 124), les établissements d'enseignement (pour les jeunes ou les adultes) doivent élaborer un plan de réussite qui comporte les moyens à prendre en fonction des orientations et des objectifs du projet éducatif. Ce plan sert d'ancrage au Programme. En effet, le mandat de l'équipe locale est de procéder à l'analyse de la situation, d'élaborer le plan de réussite (dans une perspective écosystémique et de partenariat), de contribuer à sa réalisation et d'analyser les résultats. Concrètement, les plans de réussite des écoles qui participent au Programme seront différents de ceux des autres écoles. Pourquoi? Parce que les écoles devront, d'une part, assurer des interventions auprès des cinq systèmes en jeu dans la réussite de l'élève et, d'autre part, retenir au moins un facteur de réussite par système à partir duquel les équipes locales élaboreront le plan de réussite de l'école, plan qui, par ailleurs, devra être adopté par le conseil d'établissement.

PARCE QU'IL PROPOSE UNE EXPÉRIMENTATION DANS L'ENSEMBLE DES DIRECTIONS RÉGIONALES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Comme nous l'avons vu précédemment, le Programme est déployé dans l'ensemble des directions régionales. Cela permet de joindre une diversité de milieux et de prendre en compte un ensemble de caractéristiques propres à chacun d'eux (taille des écoles, milieu urbain, milieu semi-urbain, milieu rural, organisation des services, etc.).

OÙ EN SONT SOMMES-NOUS ACTUELLEMENT?

Depuis un an, les commissions scolaires ciblées ont travaillé intensément à l'implantation du Programme dans leur milieu. Elles ont ciblé les deux écoles participantes, procédé à l'embauche d'une agente ou d'un agent de développement, mobilisé les partenaires internes et externes et soutenu leurs écoles. Pour leur part, les écoles ont formé leur équipe, se sont appropriées le Programme (processus et contenu) et ont réalisé l'analyse de situation et leur plan de réussite. Au-delà de ces considérations organisationnelles, notons que les membres des équipes locales ont appris à se connaître, à partager des préoccupations et à installer entre eux un climat de confiance propice à un travail fructueux.

Actuellement, toutes les écoles participantes ont terminé leur premier plan de réussite en relation avec le Programme. Il y a 17 équipes locales³ en place qui mobilisent plus de 170 partenaires issus de 35 organisations différentes (centres de la petite enfance, municipalités, centres locaux de services communautaires, etc.). Dans certains milieux, la phase de réalisation est déjà en cours.

CE QUE RÉSERVE L'AVENIR

L'année 2004-2005 sera consacrée principalement à la réalisation des plans de réussite. Toutefois, mentionnons aussi que l'évaluation de la phase d'implantation du Programme débutera à l'automne, de même qu'une recension des écrits sur les pratiques prometteuses liées aux facteurs de protection, la diffusion du matériel de promotion, la mise en ligne dans le site Internet de la Direction de la formation générale des adultes d'une rubrique portant sur le Programme, l'établissement de liens étroits avec le Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés, pour les familles ayant des enfants de 0 à 5 ans, le Programme Agir autrement, destiné aux écoles secondaires, et le Programme d'aide pour favoriser le retour en formation des jeunes de 16-24 ans. Finalement, au printemps 2005, les équipes locales feront le bilan de leurs actions et amorceront l'élaboration de leur deuxième plan de réussite.

Le Programme est sous la responsabilité de M. Lino Mastriani, et M. François Blain en appuie la gestion. Pour en savoir plus, on peut communiquer avec M. Blain à l'adresse de courriel suivante : francois_blain@csmv.qc.ca ou consulter la rubrique consacrée au Programme dans le site Internet de la Direction de la formation générale des adultes : <http://www.meq.gouv.qc.ca/dfga/politique/index.html>

Dans le prochain bulletin

L'INFORMATION *Express,* surveillez le GROS PLAN sur l'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture.



Déjà paru un GROS PLAN

sur le Programme d'aide
pour favoriser le retour en
formation des 16-24 ans
(juin 2004, no 1)

Les commissions scolaires qui participent au Programme sont les suivantes :

Commission scolaire de la Capitale

Commission scolaire du Pays-des-Bleuets

Commission scolaire René-Lévesque

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Commission scolaire des Hauts-Cantons

Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Commission scolaire des Hauts-Bois

Commission scolaire Harricana

Commission scolaire de l'Estuaire

Commission scolaire de la Rivière-du-Nord

Commission scolaire Marie-Victorin

Cette publication est disponible sur le site de la
Direction de la formation générale des adultes à l'adresse suivante :
<http://www.meq.gouv.qc.ca/dfga/portail.html>

ÉQUIPE DE PRODUCTION

■ CONCEPT ET SOUTIEN
RÉDACTIONNEL
■ Andrée Racine (MEQ)

■ RÉDACTION
■ François Blain
(MEQ)

■ GRAPHISME
■ Maxine Jutras
(collaboratrice externe)

■ TRAITEMENT DE TEXTE
■ Annie Lavoie
(collaboratrice externe)

■ COORDINATION
DE L'ÉDITION
■ Suzanne Bélanger
(MEQ)
■ Sharon Melanson
(MEQ)

L'ÉDUCATION DES ADULTES ET LA FORMATION CONTINUE

Info *Apprendre*
1 888 488-3888

L'ÉDUCATION DES ADULTES ET LA FORMATION CONTINUE *Au bout du fil!*

La ligne *Info Apprendre* est un service téléphonique sans frais et confidentiel. Elle offre aide et référence à toutes les personnes qui désirent compléter une formation, allant de la formation de base à l'obtention du diplôme d'études supérieures de niveau collégial ou universitaire.

La ligne *Info Apprendre* dirige les personnes et les entreprises vers des fournisseurs de services répondant aux besoins suivants :

Formation de base ■ Service d'accueil, de référence et d'accompagnement ■ Service de soutien ■ Enseignement collégial ■ Enseignement universitaire ■ Aide financière ■ Développement des compétences de la main-d'œuvre ■ Aide à l'emploi ■ Formation à distance ■ Action communautaire autonome en alphabétisation